



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 22 avril Deux Mille Vingt et Un, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 34

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombres de présents : 30

Exprimés : Pour 30 – Contre 0

Présents : Mesdames MAHIER Manuela, THOMINET Odile, GRUNEWALD Martine, PIC Anna, BELLIOU-DELACOUR Nicole, LEROSSIGNOL Françoise, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, ARRIVE Benoît, FAGNEN Sébastien, ASSELINE Yves, LAMORT Philippe, BRIENS Eric, LECHATREUX Jean-René, HEBERT Dominique, CROIZER Alain, FAUCHON Patrick, LEMYRE Jean-Pierre, DENIS Daniel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

Excusés : Madame CASTELEIN Christèle et Messieurs MABIRE Edouard, CATHERINE Arnaud, LERENDU Patrick.

Réf – n° B13_2021

OBJET : Mobilités – Projet de Bus Nouvelle Génération – Candidature à l'Appel à Projets Transports Collectifs en Site Propre et Pôles d'Échanges Multimodaux

Exposé

Le Conseil communautaire lors de sa séance en date du 6 avril 2021 a validé l'Avant-Projet du Bus Nouvelle Génération et sa nouvelle enveloppe financière prévisionnelle d'un montant de 34 997 508 € HT (avec aléas).

Comme indiqué dans cette délibération, le projet avait été retenu lors du dernier Appel à Projets Grenelle lancé par l'Etat. Il avait reçu à ce titre un financement de l'État de plus de 3 millions d'euros.

Du fait du retard pris par le projet, l'État n'est plus en mesure de garantir l'octroi de cette subvention et demande au porteur du projet de répondre à un nouvel Appel à Projets Transports Collectifs en Site Propre et Pôles d'Échanges Multimodaux, lancé le 15 décembre 2020.

Aussi, la Communauté d'Agglomération du Cotentin doit remettre un dossier dans le cadre de cet appel à projet à échéance du 30 avril 2021.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la délibération n°DEL2021_032 du 6 avril 2021 relative à la validation de l'avant-projet (AVP) du projet de Bus Nouvelle Génération,

Vu la délibération n° DEL2021_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°1,

Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :

- **Approuve** la candidature de la Communauté d'Agglomération pour l'Appel à Projets Transports Collectifs en Site Propre et Pôles d'Échanges Multimodaux dans le cadre des projets de Bus Nouvelle Génération et de Pôle d'Échange Multimodal de la gare de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE